

Mané-Méhan (?)

Venant de Mané-Lescouet, Joseph LE GLOUAHEC et Anne LE BIDEAU (n°450-451) s'installent dans ce village en 1733. Pour 285L, ils y acquièrent des consorts LE BAGOUSSE les édifices de la tenue à domaine congéable sous le vicomte de LANGLE puis sous Henri KERGOURIC. La rente foncière s'élève à 1 perrée $\frac{3}{4}$ de froment, 3 perrées de seigle et 3L en argent. La petite exploitation s'étend sur un peu moins de 3 hectares, cultivés essentiellement sous seigle. Le potager et surtout les jardins sous chanvre rapportent 24L de revenus.

B1624 - Sénéchaussée d'Auray - 14/09/1733

Paiement

Joseph LE GLOUAHEC & Anne LE BIDAU, subrogés aux droits de Mr le vicomte de LANGLE, acquièrent les édifices et autres stus d'une petite tenue à Mané-Méhan en MENDON pour la somme de 285L 8s selon le prisage effectué le 03/09. CONTRE : Yves LE BAGOUSSE et consorts et Mathurin LE BAGOUSSE son frère.

2C8 - Subdivision d'Auray / Imposition de Mendon - 18ème siècle

Déclaration des vingtièmes de 1751 - Art n°164

Joseph LE GLOUAHEC possède une tenue à domaine congéable à Mané-Méhan en MENDON, consistant en :

REVENUS

¼ jl sous logements, jardins et aire	nihil
3 jx ½de terres labourables dont :	
- ½jl sous froment pour 2 perrées	16L 17s 6d
- 2 jx sous seigle pour 8 perrées	40L
- 1 jl sous millet pour 4 perrées	20L 3s 4d
2 jx de landes	nihil
TOTAL	77L 10d

IMPOSITION

Charges retenues (rentes + fouages).....	33L 10s 11d
Base d'imposition	43L 9s 11d
1/20e (théorique)	2L 3s 5d

CHARGES

Semence des terres	15L 6s 6d
Frais de culture et d'exploitation	77L 7s 6d
Dîme ecclésiastique au 33e	1L 14s 4d
Fouages	3L
Réparations	15L
Capitation	4L
Corvées	30L
Rente au seigneur foncier	28L 10s 11d
(dont 1 perrée 3/4 de froment pour 10L 10s 11d, 3 perrées de seigle pour 15L, argent pour 3L)	
TOTAL	175L 2s 3d

Déclaration des vingtièmes de 1756 - Art n°14

Joseph LE GLOUAHEC possède à Mané-Méhan une tenue à DC sous le Sieur Henry DE KERGOURIC consistant en :

• 2 maisons, jardins, 7C à chanvre	24L
• 3 jx 1/2 de bonne terre	52L 10s
• 10C de pré médiocre	2L
• 2 jx de landes	/
TOTAL DES REVENUS	<u>78L 10s</u>
Montant de la rente convenancière	40L 13s 2d
Reste	37L 16s 10d

Impositions du vingtième

En 1750 - Art. n°164 au nom de Joseph LE GLOUAHEC	14s
En 1753 - Art. n°8 au nom de François LE GLOUAHEC, 2L 8s 6d réduit à.....	1L 13s

Malgré une vie assez modeste, Joseph LE GLOUAHEC prête 180L à Julien LE BONNEC de Lehuen en août 1757. Peu après, le couple sexagénaire se retire chez leur fils Thomas LE GLOUAHEC à Kerihuel, où il vivra encore quelques années. L'exploitation de Mané-Méhan est reprise par un autre fils, Vincent LE GLOUAHEC. Les autres enfants s'installent dans divers villages de MENDON, notamment à Clereven pour Anne LE GLOUAHEC, épouse de Michel LOTRAM (n°224-225).

6E7190 - Minutes GLAIN - 16/08/1757

Témoins

- Julien LE BONNEC laboureur x Marguerite LE GUENNEC de Lehuen en MENDON.
- Joseph LE GLOUAHEC laboureur à Mané-Méhan en MENDON.

Contrat

Julien LE BONNEC constitue sur le général de tous ses biens le sommaire de 9L de rente annuelle et perpétuelle payable chaque 16 août, le premier paiement intervenant dans un an, à Joseph LE GLOUAHEC, lequel lui verse 180L de principal. Cette somme servira pour payer Jacqueline LE BONNEC sœur de Julien de la quittance qu'ils espèrent passer entre eux.